






Le Lac de Nantua est un lac du massif du Jura. D'origine glaciaire, il s'étend actuellement sur 141 hectares. Le lac a été classé site naturel protégé en 1935. Nantua est un lieu apprécié des touristes pour son calme et sa gastronomie.

 <b>Durée</b>	2h 30	 <b>Difficulté</b>	Moyenne
 <b>Distance</b>	25,74 km	 <b>Retour au départ</b>	Oui
 <b>Dénivelé positif</b>	195 m	 <b>Activité</b>	VTT
 <b>Dénivelé négatif</b>	190 m	 <b>Commune</b>	Martignat (01810)
 <b>Point haut</b>	560 m	 <b>Région</b>	Massif du Jura
 <b>Point bas</b>	474 m		



Trace n° 1088792

## Description

Garez-vous sur le parking des immeubles face à un espace de jeu.

**(D/A)** Retournez au rond point et tournez à la 3ème intersection. Prenez la Route de Jargeat.

**(1)** À Jargeat, empruntez un chemin de terre sur la gauche.

**(2)** À l'intersection, prenez le chemin de gauche direction Le Martinet. Poursuivez et longez le cimetière, parvenez à la Place de l'Église.

**(3)** Tournez à deux fois à droite pour emprunter un chemin qui monte puis passe sous l'autoroute.

**(4)** Peu après le tunnel sous l'autoroute, continuez tout droit sur le chemin qui longe l'autoroute. Rejoignez la Croix Châlon.

**(5)** Tournez à droite sur la D97.

**(6)** Au premier rond-point, prenez la première à droite, passez au-dessus de la départementale puis de la voie ferrée et continuez jusqu'à Brion.

**(7)** Traversez le hameau du Mollard puis passez sur le pont qui traverse l'Ange et continuez tout droit.

**(8)** Juste après être passés sur un pont au-dessus de l'autoroute, tournez à droite. Longez l'autoroute. Rejoignez le pont traversant l'Oignin.

**(9)** Empruntez-le et continuez tout droit pour attendre l'entrée de Saint-Martin-du-Frêne.

**(10)** À la première intersection tournez à gauche sur la route longeant le mur du cimetière.

À l'intersection suivante, prenez un chemin de terre descendant sur la gauche. Coupez la route goudronnée pour continuer tout droit sur le chemin de terre.

Rejoignez le lieu-dit La Layette, passez devant le cimetière, coupez la route goudronnée et continuez tout droit jusqu'à la D1084.

**(11)** Traversez la D1084 et continuez tout droit jusqu'à la Rue du Lac. Tournez à gauche dans cette rue, rejoignez le [Lac de Nantua](#) puis faites-en le tour. Rejoignez la Rue du Maquis.

**(12)** Tournez à droite dans cette rue juste avant le rond-point de [Montréal la Cluse](#).

**(13)** Au croisement de la Rue du Jura, tournez à droite et continuez tout droit jusqu'à un grand virage.

**(14)** Au niveau du grand virage, continuez tout droit sur une petite route goudronnée qui monte. Continuez ainsi sur la même voie jusqu'à la zone artisanale de [Martignat](#).

**(15)** À l'intersection Rue du Pavé et Rue du Lanchet, tournez à gauche. Continuez tout droit au rond point suivant.

Empruntez à droite à la première intersection la Rue du Molard aux Biches. Tournez 2 fois à gauche.

Passez sur le pont traversant l'Ange puis tournez à la prochaine intersection à gauche pour rejoindre le parking de départ **(D/A)**.

## Points de passage

-  **D/A Parking des immeubles**  
| N 46.209154° / E 5.605961° - alt. 505 m - km 0
-  **1 Jargeat**  
| N 46.20473° / E 5.597036° - alt. 537 m - km 0.94
-  **2 Intersection**  
| N 46.200364° / E 5.59253° - alt. 542 m - km 1.55
-  **3 Place de l'église**  
| N 46.187081° / E 5.570852° - alt. 497 m - km 3.94
-  **4 Fin route goudronnée**  
| N 46.188688° / E 5.567729° - alt. 536 m - km 4.36
-  **5 La Croix Châlon**  
| N 46.177449° / E 5.555448° - alt. 480 m - km 5.97
-  **6 Rond point**  
| N 46.179417° / E 5.550169° - alt. 479 m - km 6.44
-  **7 Pont sur l' - Ange (rivière) - Affluent de l'Oignin**  
| N 46.171596° / E 5.553943° - alt. 476 m - km 7.72
-  **8 Pont sur l'autoroute**  
| N 46.155875° / E 5.548925° - alt. 487 m - km 9.71
-  **9 Pont sur l' - Oignin (rivière) - Affluent de l'Ain**  
| N 46.144455° / E 5.544499° - alt. 495 m - km 11.1
-  **10 Intersection**  
| N 46.142712° / E 5.550786° - alt. 507 m - km 11.65
-  **11 Intersection D1084 - Lac de Nantua**  
| N 46.162329° / E 5.570712° - alt. 479 m - km 14.48
-  **12 Rue du maquis**  
| N 46.170164° / E 5.577069° - alt. 480 m - km 20.2
-  **13 Rue du Jura**  
| N 46.173025° / E 5.57782° - alt. 481 m - km 20.6

● **14 Rue de Sénoche**

N 46.178727° / E 5.581077° - alt. 488 m -  
km 21.28

● **15 Intersection Route du Pavé/ Rue du Lanchet**

N 46.203039° / E 5.607158° - alt. 514 m -  
km 24.78

📍 **D/A Parking des immeubles**

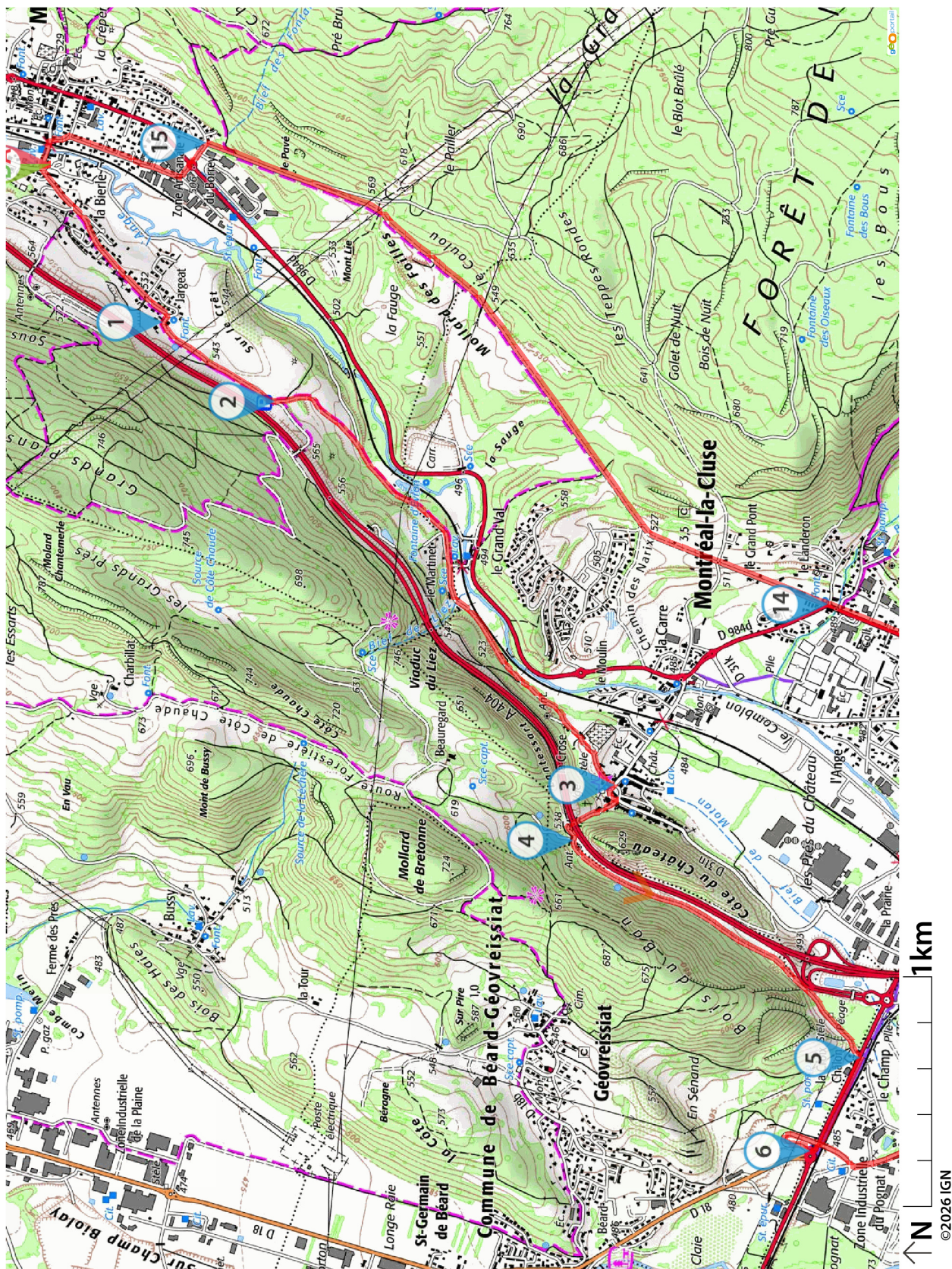
N 46.209154° / E 5.605966° - alt. 505 m -  
km 25.74

### Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-tour-du-lac-de-nantua/>



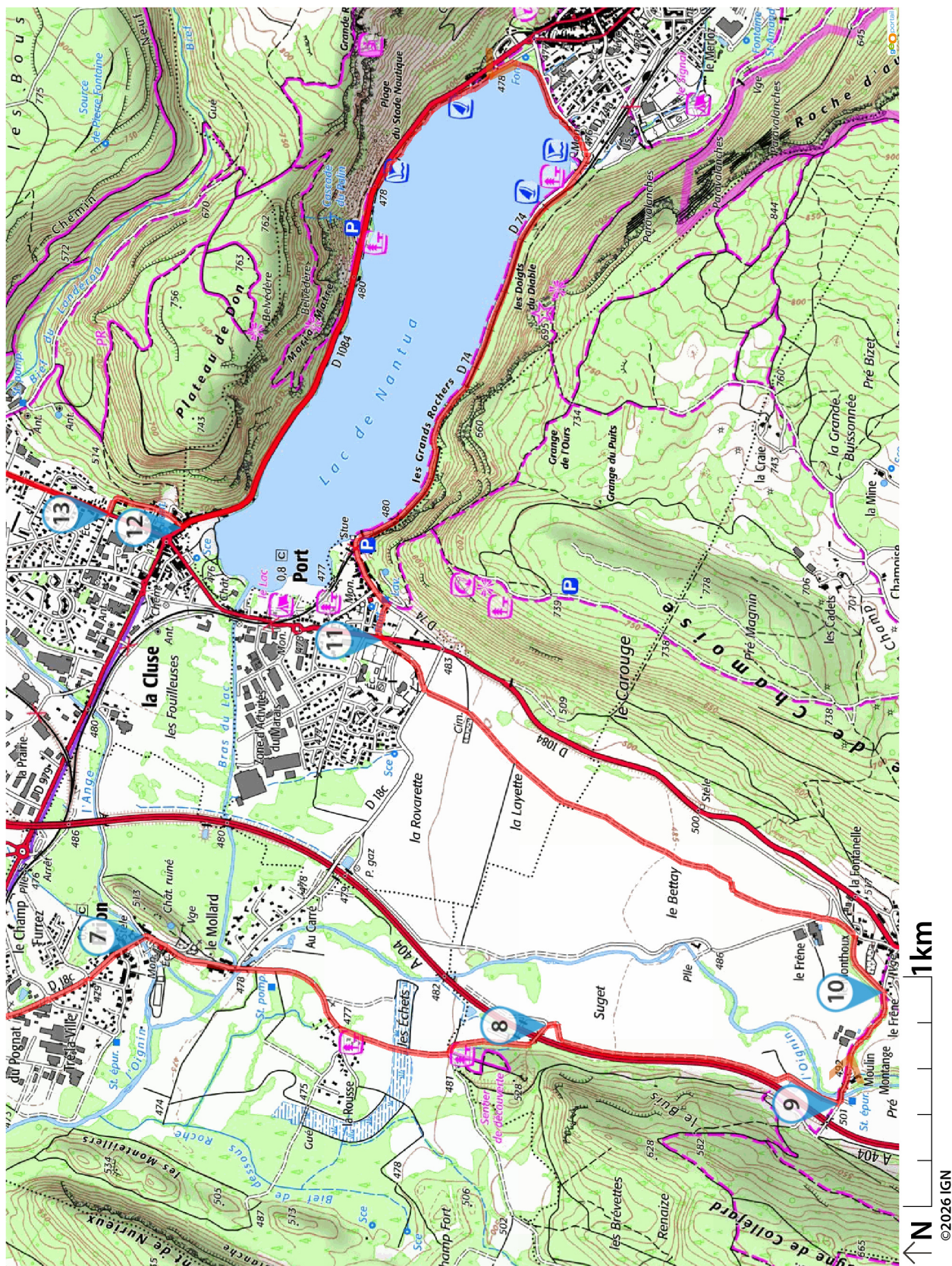
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

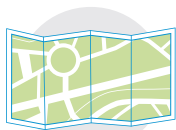
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



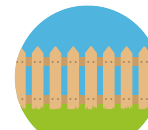
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**